

## Etablissements classés (Commodo / Incommodo)

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 04 mai 2023, n° 1/22/0575, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a autorisé à Proximus Luxembourg SA, pour compte de Proximus Luxembourg SA,

**l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à  
Scheidgen,  
numéro cadastral 1276/4102, LUREF: 95314, 94312  
(établissement de la classe 1)**

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 24 juin 2023 inclusivement

Consdorf, le 15 mai 2023  
la bourgmestre, le secrétaire communal,  
(suivent les signatures)

